

Délibération du conseil municipal du 25 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 25 novembre à 18h30 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué, s'est réuni en salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique CAHAGNE, Maire.

Présents : Mesdames FÉRET Béatrice, LETAILLEUR Catherine, STALIN Samya, Messieurs BRIDONNEAU Alain, CAHAGNE Dominique, FOURÉ Cyrille, PICARD Bastien, PERIER Cédric.

Pouvoir : Monsieur LELIÈVRE Olivier à madame FÉRET Béatrice et monsieur LEBEL Jean-Claude à CAHAGNE Dominique.

Nombre de membres :

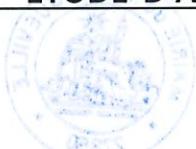
en exercice 10

présents 08

votants 10

Secrétaire de séance : Madame STALIN Samya

TRAVAUX DE VOIRIE - ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE SUR LA RUE PLANCHE BOTTE



Monsieur le Maire précise que la voie communale (*rue de la Planche Botté*), classée d'intérêt communautaire, nécessite une réhabilitation impliquant de prendre en compte l'assainissement en traverse, pour remédier au ruissellement des eaux venant de la ravine du Val Marin...

Ce projet est considéré comme travaux neufs dans le cadre de la politique menée par la Communauté de Communes Lyons Andelle. Ce projet nécessite de mener en amont une phase d'étude conduisant à la définition des travaux et permettant une estimation financière, niveau projet (PRO).

Outre la mission de maîtrise d'œuvre, des relevés topographiques et éventuellement des investigations complémentaires (tests d'infiltration par exemple) seront nécessaires.

Ces opérations sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes avec un financement partagé à hauteur de 50% entre cette dernière et la commune sur la base du montant HT. La participation de la commune est versée via la signature d'une convention de fonds de concours.

Ainsi, la présente délibération a donc pour objet de valider le lancement d'une étude d'aménagement sur la rue de la Planche Botté (*de la rue de la Truite à la rue du Pont de la Perche*).

Extrait corps de délibération

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Lyons Andelle ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (et à l'unanimité), décide :

- d'autoriser M. le Maire à notifier à la Communauté de Communes Lyons Andelle la réalisation des études d'aménagement de la voie communale rue de la Planche Botté sur l'exercice 2025 ;
- de rappeler que la présente étude est prise en charge à hauteur de 50% par la commune, le reste étant pris en charge par la Communauté de Communes Lyons Andelle ;
- de dire que la participation de 50% des frais d'études engagés sera facturée à la commune sur la base des dépenses engagées par la Communauté de Communes (617)

Fait à Ménesqueville, le 26 novembre 2025.

Secrétaire de séance,

Samya STALIN



Le Maire,

Dominique CAHAGNE

